

par l'association Ensemble pour Ciboure



Dominique Duguet

Elgarrekin Zibururen Alde

Le bulletin de vote

Que représente pour vous votre bulletin de vote :

- le sentiment du devoir accompli ?
- signer un blanc-seing pour 6 ans ?
- adviene que pourra ?

Notre citoyenneté se cantonne-t-elle simplement à ce geste-là, à cet instant-là ?

Bien évidemment. NON !

Le Citoyen Cibourien ne peut s'empêcher de parler politique et de faire de la politique (même s'il jure ses grands dieux le contraire !). Et il a totalement raison !

Mais où va notre ville ?

Tous, nous ne pouvons que réagir devant la politique du stationnement, le manque d'entretien de nos rues, les dérives architecturales, la destruction de nos espaces protégés, le furieux projet de la ZAD de l'Encan, le complexe polyvalent des ex-tennis couverts, la vente de nos biens communaux, etc. *voir pages 2, 5, 6, 7 et 8*

Comment s'étonner ?

Nous déplorons le comportement de l'équipe actuelle et son irrespect à l'égard des citoyens et des élus d'opposition.

On relève beaucoup d'erreurs, de manque de rigueur, de laxisme et de laisser-aller (ou laisser-faire !) dans la gestion de la ville, et tout ça assorti d'un autoritarisme forcené. *voir pages 2, 5, 6, 7, 8*

Doléances et pétitions se succèdent dans le bureau du maire.
Des collectifs ou des associations de riverains se constituent.

Et le Citoyen Cibourien a bien raison ! Et le Citoyen Cibourien n'est pas dupe !

Il a bien vu la léthargie qui s'est emparée de l'équipe en place depuis l'élection 2014. Il ne saurait être trompé encore une fois même par un regain d'activité débridée et incohérente dont la seule raison est la perspective des élections municipales toute proche et non le bien de la communauté.

Alors que faire ?

Nous pensons que tout Cibourien devrait être partie prenante de la gestion du bien commun et de l'intérêt général. Au-delà du bulletin de vote, il est nécessaire que chaque citoyen puisse exprimer ses idées et participer à la construction de sa ville.

Repenser Ciboure dans son ensemble et prendre en compte l'expertise d'usage de ses habitants, c'est comme cela que Ciboure amorcera sa mutation dans un esprit de sérénité et de responsabilité pour le mieux-vivre ensemble.

Pour commencer, nous devons privilégier "**le cheminer ensemble**" vers une **démocratie de plain-pied** afin de faire évoluer les pratiques démocratiques. *Paroles ! Paroles ! Paroles !* diront nos détracteurs. Ils seront surpris, ils n'ont pas l'habitude...

Mais le moment voulu, on en reparlera.

Toujours guidée par l'intérêt cibourien, avec sérieux, sincérité et détermination !

L'équipe d'Ensemble pour Ciboure

Page 2

La folie des grandeurs
Sur la plage abandonnée...

Pages 3, 4 et 5

La Croix Rouge
Sainte Croix
Sainte Thérèse

Page 6

L'ivresse des profondeurs
Second tsunami

Page 7

Coup de Brouillarta
Les soldes illégales

Page 8

Le garage à barrières
Le petit bout de la lorgnette
Vue de Ciboure
Casse-croustons ensemble !

RÉUNION PUBLIQUE

Retrouvez-nous !

**Nous échangerons de
manière plus précise sur
les dossiers cibouriens.**

**Mardi 13 novembre
à 18h30**

**Tour de Bordagain
Ciboure**

La salle polyvalente (ex-tennis couverts) ou la folie des grandeurs



Rez de chaussée :

2 salles de réunion de 28m²
Salle polyvalente de 499 m²
2 vestiaires de 18,70m² et 14,40 m²
2 sanitaires de 16 m² et 11 m²
Locaux techniques
L'office : 12,5m²

1^{er} étage

1 salle de réunion 45 m²
Locaux techniques

Coût : 2 450 000 €

Les bâtiments	1 670 000 €
La démolition	132 000 €
Les frais annexes	648 000 €



Photo de la maquette

Au regard des salles en cours d'élaboration à la fois sur les Récollets et sur Harriet Baita à Saint Jean de Luz, ce projet a un goût de trop peu ou d'inapproprié. Une nouvelle fois, on fait pour faire. Avant de créer une aussi importante structure, il faut en déterminer l'orientation et travailler en amont avec des partenaires. L'argent public est précieux.

La question est : à quoi servira cette nouvelle structure ? Les genres sont mélangés : sport ou culture ? Quelle serait l'articulation avec la salle des Récollets ? Quel type de gestion est prévu ? Quel serait le budget de fonctionnement ?

La salle de concert peut accueillir 500 personnes pour seulement 45 places de parking ... Il faudra traverser la Départementale pour se garer. Quelles seront les conditions de sécurité envisagées ? etc.

Le Délégué aux sports n'a pas su nous répondre ! Que devons-nous en penser ? un manque de vision ? de l'amateurisme ? une bravade de dernière minute ?

Sur la plage abandonnée...

Quand on ne leur ressemble pas, on est viré. C'est ce qui est arrivé à l'Association des Tennis couverts.

Nous avons sollicité l'équipe majoritaire pour tenter de sauver cette association mais nous avons essuyé un refus méprisant et des propos déplacés (conseil municipal du 13 juin 2018).

**Rappelons, que le programme électoral 2014 de cette équipe prévoyait l'intégration des Tennis couverts dans ce projet !
Hitza hitz ?????**

Pour nous c'est simple,
Puisque nous sommes dans une période de douce folie de dépenses, faisons de cet espace, un vrai complexe sportif. Regroupons les associations liées au sport et aux loisirs, créons ou recréons d'autres activités sportives.
Faisons de ce lieu l'Agora du Sport Cibourien.

Acquis en 2006 pour la modique (!!) somme de 600 000€, la ville est devenue propriétaire du lieu. Elle devait assurer à ce titre-là l'entretien des locaux. Ce qui n'a pas été fait. De plus, la subvention allouée au Club était nettement insuffisante au regard des besoins et des travaux nécessaires.

Nous avons mis sur notre blog, les photos témoignant de l'abandon et du désintérêt municipal.

SPÉCIAL O.A.P. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Plan Local d'urbanisme (suite)

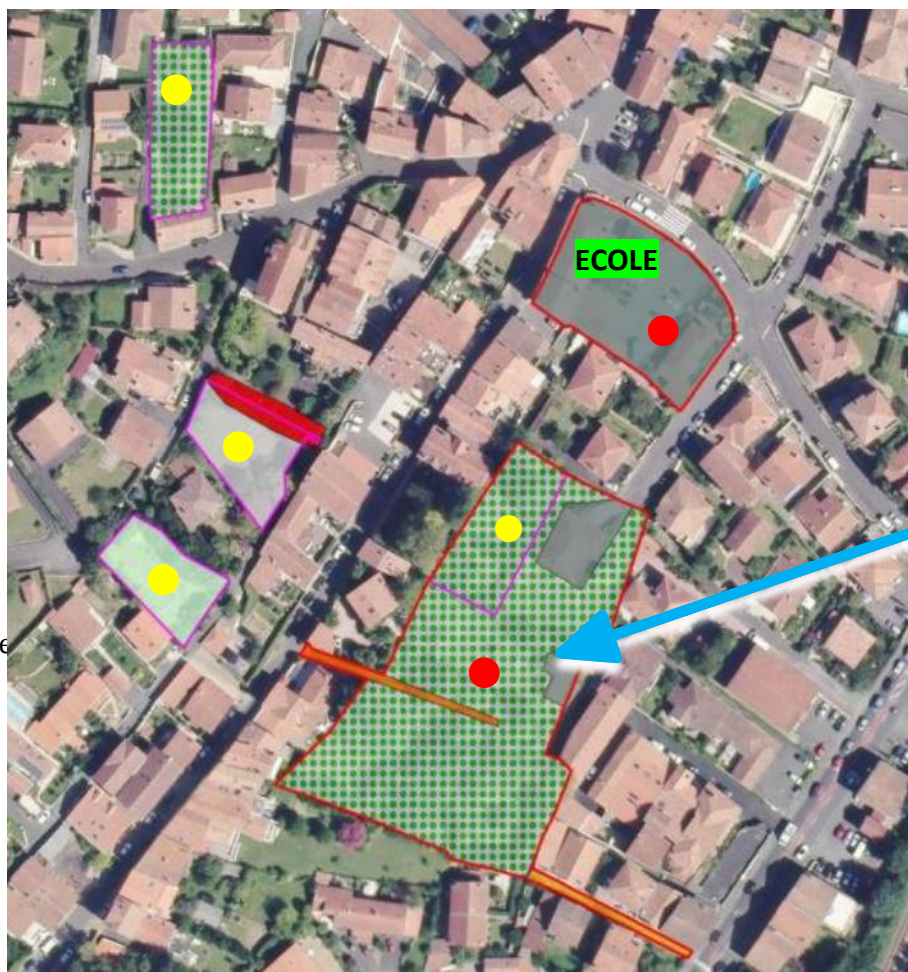
Le 28 juin 2018, une réunion de « concertation » a été organisée par l'Agglomération. Elle était ouverte aux associations, aux professionnels et aux élus de Ciboure. Beaucoup de questions ont été posées par l'assistance, mais peu de réponses précises sur les projets importants de la ville.

Trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) nous ont été présentées : secteur Croix-Rouge et les espaces naturels et boisés de Sainte-Croix et Sainte Thérèse.

L'aménagement de zone de l'Encan, qui était au cœur des opérations de requalification urbaine fixées par le PADD, est renvoyé aux calendes grecques. Voir page 6

En fait, cette réunion n'était qu'une formalité pour se garantir juridiquement mais ne présentait pas les réels projets. Déceptions !

La Croix Rouge



- Aire d'étude des sites en dents creuses*
- Aire d'étude des sites en extension, requalification ou densification urbaine

Vocation : habitat résidentiel permanent

Superficie : 0,5 ha

Type de construction : collectif

Densité envisagée : 75 logements à l'hectare

50 % logements locatifs sociaux

50 % accession sociale

Ce 28 juin, nous devons répondre à la question suivante :

Faut-il préserver un espace vert au centre du futur îlot de la Croix Rouge ?

Ce quartier très densifié étant déjà fort saturé au quotidien au niveau circulation et stationnement, la réponse fut quasi unanime : OUI !

Question équivoque qui se traduirait pour les propriétaires de ces parcelles privées, absents de la réunion, par :

- être d'accord pour un espace vert, refuser toute urbanisation et garder un terrain sans valeur,
- ou accepter du logement collectif avec belle plus-value et dégrader leur environnement.

Toutes ces informations sont vérifiables, sur le site de l'Agglomération, de la Commune et le nôtre <http://www.lecibourien.com>

*Qu'est-ce qu'une dent creuse ?

Une dent creuse est, en urbanisme, un espace non construit entouré de parcelles bâties. Le prochain Plan Local d'Urbanisme va répertorier les terrains non bâtis en vue d'un classement « dent creuse ». Cela permettra la construction à certaines conditions.

Le quartier de la Croix Rouge est recensé comme zone dédiée à 100 % à l'habitat social uniquement sur les propriétés communales (exemple l'école).

Il est regrettable que les habitants du quartier de la Croix Rouge n'aient été associés en amont de la future transformation de leur environnement ...

SPÉCIAL O.A.P. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Sainte Croix

Vocation : habitat résidentiel permanent.

Superficie : 2,5 ha

Type de construction : collectif, individuelle, groupée

50 % de logements locatifs sociaux

Densité envisagée : environ 35 logements par hectare

Echéance de l'ouverture dans le temps : court terme

Conditions d'équipement : présence d'accès et des réseaux structurants aux abords

Secteur exposé au risque retrait-gonflement des sols avec la présence d'argile (aléa moyen) et inclinaison de la pente orientée vers le Sud-Est (>15%)

Sur ce lieu, la question qui nous était posée :

Quels équipements complémentaires doit-on ajouter au futur quartier Sainte Croix ?



Sainte Thérèse



Vocation : mixte, habitat résidentiel permanent et commerces de proximité

Superficie : 10 ha

Type de construction : collectif, individuelle, groupée - **50% logements locatifs sociaux**

Densité envisagée : 40 logements hectare

Conditions d'équipement : présence d'accès et des réseaux structurants aux abords,

supports d'une trame viaire interne, secteur exposé au risque retrait-gonflement des sols avec la présence d'argile (aléa moyen). Un terrain marqué par le relief dont la pente est orientée vers le Nord-Ouest (>15%)

Echéance : court terme

La question était :

A quelles conditions peut-on faire un vrai quartier à Sainte Thérèse ?

Les associations environnementales ont participé activement à cet évènement ; elles n'ont pas manqué de pertinence et de bon sens.

Toutes ces informations sont vérifiables, sur le site de l'Agglomération, de la commune et le nôtre <http://www.lecibourien.com>

Concernant cette réunion dite de concertation, il faut savoir que :

- ***l'ordre du jour n'avait pas été communiqué avant***
- ***il est regrettable que cette concertation n'ait pas été ouverte à tous***
- ***même les élus de Ciboure n'ont été invités qu'au dernier moment***
- ***on en attend toujours le compte rendu !***

Comme vous le constatez les 3 questions étaient déjà bien orientées donc verrouillées...

La participation citoyenne est le gage de la réussite des projets. Pourquoi en avoir peur ?

SPÉCIAL O.A.P

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Voici le projet d'aménagement du quartier prévu par le futur plan local d'urbanisme. Nous avons souhaité le porter à votre connaissance afin que vous vous rendiez bien compte de l'impact et des conséquences sur votre quotidien. Il vous appartiendra de dire ce que vous en pensez lors de l'enquête publique (en 2019). Cette nouvelle centralité changera l'environnement des habitants du quartier mais également celui des habitants de Marinela, Oihan Alde, Erreka Zahar, Arrantzaleak... en fait tout le sud de la voie ferrée.



D'un quartier paisible et rural, nous passerions à une unité urbaine de plus de 1000 logements !

- De quelles infrastructures Ciboure a-t-elle besoin ?
 - Devons-nous détruire 6 hectares de forêt protégée et des espaces agricoles et naturels ?
 - Quels sont les réels besoins en logement locatif social ? le nombre annoncé (661) étant admis comme exagéré
 - Devons-nous faire la part belle aux intérêts des promoteurs ?
 - Devons-nous sacrifier le site inscrit de Sainte Thérèse sur l'autel de la résidence secondaire ?
 - Devons-nous créer une troisième centralité à Ciboure ? N'est-elle pas vouée à l'échec (centre-ville en déclin) ?
 - Comment circulerons-nous pour arriver au pont de la Nivelle ? Toutes les voies de circulation convergent à Marinela, quartier charnière du futur Ciboure.
- Nous les Cibouriens avons notre mot à dire. Nous devons décider du devenir de nos quartiers.**

La ZAD dite de l'Encan ou l'ivresse des profondeurs...

Comme nous vous le disions en page 3, ce dossier ne fait pas partie des OAP.

Les biens et terrains appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie ne seront pas disponibles dans un avenir proche. Alors pourquoi s'être engagé sur un tel périmètre ?

Sa superficie en rouge,

comprend outre la zone de l'Encan, les rues Bourousse, et Turnaco, l'impasse de la Nivelles de Zubiburu.

Les cessions immobilières

l'EPFL ou établissement foncier local a acquis des biens pour un montant de :

- Au 31/12/2017 en 2017 : 210 540 €

- **en 2018 1,5 Millions d'€.**

La ville doit rembourser cette somme sur 12 ans à laquelle on doit rajouter 1% d'intérêt.

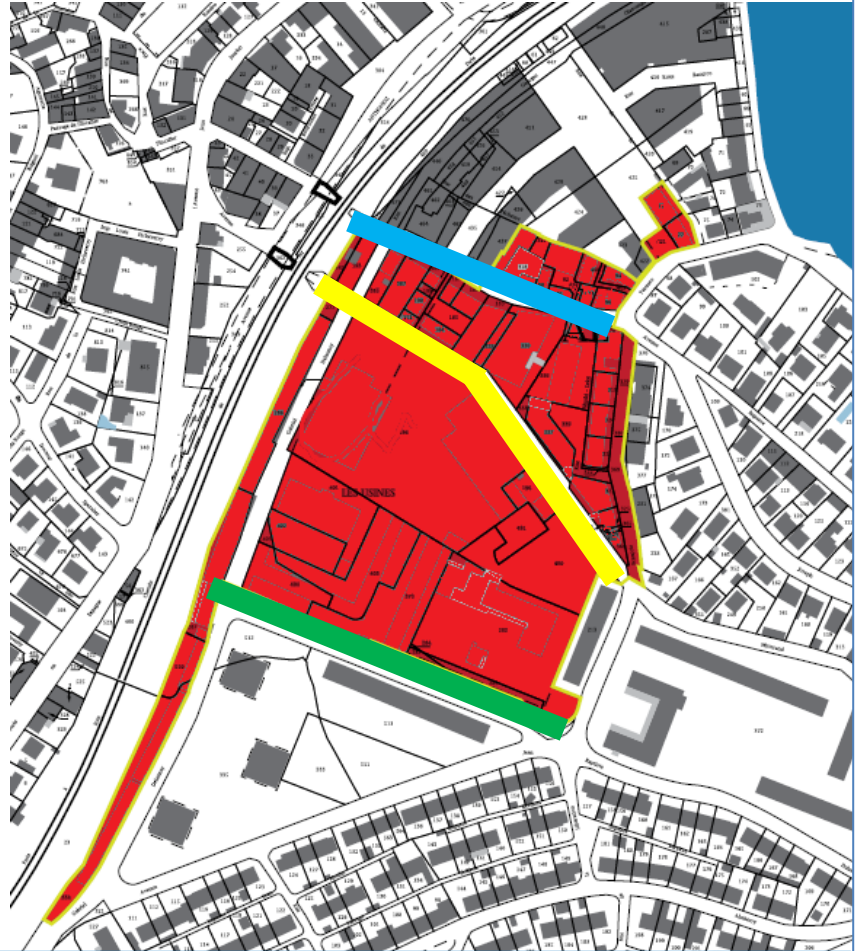
Le montant à rembourser est lié au rythme des ventes. L'équipe Poulou prend conscience seulement aujourd'hui de l'impact de cette opération sur le budget de la ville.

Précisions : pour 2018, notre dette s'élève 6,5 M d'€, ZAD incluse. En 2017, elle était de 5,1 M€

Si l'Agglomération Pays Basque ne prend pas en charge ce dossier, la ville devra revoir sa copie. Il faudra revendre dans les meilleurs délais les biens sachant que les sociétés HLM n'ont pas les mêmes moyens que les promoteurs...

Cet espace doit favoriser en priorité les besoins de la vie locale et non une opération de résidences secondaires. **Aski aski da !**

 Bourousse  Mitterrand  Errepira



Le préfet n'a toujours pas validé la **Déclaration d'Utilité Publique** demandée par l'équipe Poulou et les Socialistes en conseil municipal du 26 septembre 2017.

Cette DUP permettait l'expropriation pour cause d'utilité publique...

Malgré nos alertes, 3 ans après sa création en juin 2015, il est démontré, une fois de plus, le manque de vision et les erreurs récurrentes de gestion de la majorité.

L'évolution de notre ville est bloquée.

L'équipe est complètement dépassée !

L'Agglomération est appelée à la rescousse ...

Et on veut nous faire avaler que la taxe de 40 % sur les résidents secondaires

résorbera la dette ? 1) Il est temps d'y penser et 2) ce sera bien sûr insuffisant



Le regroupement des écoles, second tsunami financier (après la salle polyvalente page 2)

3,3 millions d'€

Après concertation des parents d'élèves, la décision a été prise. Les écoles de la Croix Rouge et Aristide Briand vont être vendues et remplacées par de l'habitat social (locatif ou accession).

Le regroupement des écoles se fera sur **le périmètre actuel** de l'école Marinela.

Notre avis : une école est en général un projet qui se bâtit pour des générations. Etant donné notre manque de foncier municipal, au vu des projets d'extension sur Sainte Croix, Sainte Thérèse et la ZAD de l'Encan,

comment savoir si cela répondra à nos besoins ?

Comme on dit, la réponse est dans la question ...

Le stationnement ou le coup de Brouillarta

Il y a des moments où l'on se demande bien ce qui traverse l'esprit de nos très chers élus ?

C'est comme pour la salle polyvalente ! On se lève le matin, on a une idée, on arrive à la mairie et hop ! On commande les horodateurs !

Soit dit en passant la loi MAPTAM date du 29 décembre 2015 et c'est en février 2018 que l'on s'en préoccupe pour une application au 1^{er} janvier 2018 !! Bon !

Là encore, on se retrouve avec des décisions prises sans consulter les habitants concernés, sans avoir établi de budget, sans avoir planifié les emplacements et le nombre de places de parking.

2 mois plus tard, après une réunion publique fort houleuse et des pétitions de riverains mécontents, le périmètre a été revu. Zubiburu et Marinela y ont échappé de peu (pour l'instant). Au conseil municipal du 13 juin 2018, la majorité toujours avec l'appui du groupe socialiste a mis en place ces nouvelles mesures.

Conclusion, les nouveaux horodateurs n'ont été installés qu'au 14 juillet. De plus, côté littoral, c'est le gymkhana entre les véhicules qui montent et ceux qui descendent, et les places gratuites sont prises d'assaut !

Côté budget, rien ne filtre ! A combien s'élèvent les dépenses entre le nouveau matériel, le marquage au sol, les 3 différentes entreprises (non-locales) liées à la gestion des appareils et des procédures, et enfin les frais de personnel pour le contrôle ? Et parallèlement, quelles ont été les rentrées d'argent ? Réponse un jour, peut-être...

Adieu bon sens et intérêt des habitants !

Le désespoir nous gagne...

Ah! Jainko maitia !



Il existe d'autres moyens de supprimer les voitures ventouses et ce, sans encore taxer les Cibouriens. Le disque de stationnement est une solution simple, gratuite et efficace.

Le stationnement est un enjeu important dans le futur Ciboure.

Par son manque de clairvoyance, la majorité nous a privés d'espaces de parking notamment sur Zubiburu.

Le problème s'accroîtra avec le projet de salle aux Récollets, la piétonisation du centre-ville et la création de logements sur la ZAD de l'Encan. Touchant le quotidien des habitants, c'est un vrai challenge à prendre à bras le corps.

Le local Okineta ou les soldes illégales

Le 11 avril 2018, Dominique Duguet a voté contre la vente du local rue Okineta de 113m² au prix de 154 000 €, jugeant cette vente inopportune au regard des projets à venir sur Ciboure.

Après étude du dossier, et ayant relevé des irrégularités, elle a déposé un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire lui demandant l'annulation de cette délibération. Cela portait à la fois sur le fond et sur la forme. Monsieur le préfet a également été informé.

Ce 27 septembre 2018, la délibération a été annulée sans autre explication !!!

L'étude sérieuse de Dominique Duguet se heurte au manque de rigueur de la majorité dans la gestion municipale.

Cet exemple parmi d'autres, met en évidence leurs priorités politiques immédiates : liquider les biens communaux à des prix défiant toute concurrence au lieu de les préserver pour le futur et en cas de besoin. Ithurri Baita est la prochaine cible.



Je vous remercie de veiller, comme vous le faites, aux intérêts de Ciboure et de ses habitants et vous informe que la signature de l'acte de vente pourrait se réaliser vers la fin du mois de juin.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère Municipale, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Guy POULOU



E • BP 321 • 64503 CIBOURE CEDEX • Tél. 05 59 47 26 06 • Fax 05 59 47 64 59 • E-mail : mairie@mairiedeciboure.com
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire de Ciboure.

Aveu de Monsieur le Maire sur une autre affaire !!! (lettre du 19/06/2018)

S'opposer lors d'une délibération en conseil municipal, est une chose. Quand on a la certitude que l'intérêt de la ville et de ses habitants est en jeu, il faut aller plus loin.

Un recours n'est jamais anodin et il faut du courage et des convictions.

Zone oubliée ! ou le nouveau garage à barrières



Encore du travail pour notre adjoint aux travaux ! Allez ! Il ne reste plus que 16 mois avant l'élection ! Courage !

Cela fait des mois et des mois, que le pont de l'Untxin côté Ciboure est enchevêtré par ces barrières. La sécurité des piétons n'est pas assurée.

Cette route appartient au Département. Un petit coup de fil pourrait accélérer les travaux. Ou alors, notre conseillère municipale et départementale Madame Dubarbier pourrait être notre messagère; enfin si elle le veut bien et si son emploi du temps le permet.

Zoom sur le conseil municipal par le petit bout de la lorgnette

Voté à l'unanimité	Cela signifie-t-il que tous les élus ont voté POUR ? Réponse: NON L'abstention n'étant pas l'expression d'un vote, seuls, les votes POUR sont pris en considération. Exemple : pour le stationnement, avec le groupe Ziburu Bizi, nous nous sommes abstenues. Le vote fut donc : voté à l'UNANIMITÉ ! On note que depuis quelque temps, la mairie a supprimé le nom des votants et leurs positions sur les comptes-rendus des conseils municipaux ! C'est puéril et ILLÉGAL !
Le quorum	Pour pouvoir valablement délibérer à Ciboure, le quorum est de 15 personnes présentes physiquement. Or, cela fait plusieurs fois, que ce quorum n'est atteint que grâce à la présence des élus de l'opposition. Manque d'intérêt ou essoufflement d'une majorité en bout de course ?
Le suivi des permis de construire	Nous observons malheureusement que grand nombre de permis de construire ne sont pas respectés. Or, nous ne pouvons que constater le laisser-faire des élus majoritaires.
Les décisions des élus majoritaires	Elus godillots ? Lors du conseil municipal du 20 septembre, le maire, sans ambiguïté et sans gêne, a fortement "incité" les élus de son groupe à faire comme lui, c'est-à-dire à ne pas signer la motion présentée par Dominique Duguet au sujet de la Rhune! (voir ci-dessous)

La Rhune, Vue de Ciboure - Faisons-là "Grand Site de France" ! un PLUS pour le Pays Basque !



Qu'est-ce qu'un "Grand Site de France" ?

Le Mont Saint Michel, la Pointe du Raz ou encore plus près, la Dune du Pilat, voilà des exemples à suivre !

Ce label inscrit au Code de l'Environnement, nous permettrait à la fois, de préserver ce site d'exception et de cadrer l'afflux touristique. Il s'agit d'une démarche qui allie celle du développement durable à une participation citoyenne active.

Le projet Départemental de la Rhune 2020 en cours d'élaboration crée de trop fortes oppositions.

Notre pétition a recueilli en 1 semaine **plus de 20 000 signatures** ! N'hésitez pas à signer et à faire signer cette pétition :

<https://www.mesopinions.com/petition/politique/aidez-protoger-rhune-faisons-grand-site/50179>

Au nom de la Rhune, MERCI !

NOTRE REPAS CITOYEN TRADITIONNEL

Vendredi 30 novembre
Tour de Bordagain - 19h30

- Soupe de légumes bio et ses croutons maison
- Chipirons* à l'encre cuisinés par nos soins
- Ardi gasna et confiture
- Tarte aux pommes

Kasu : Places limitées
Réservation au 06 21 84 23 44
20 € vin compris
10 € pour les moins de 14 ans
* axoa pour ceux qui préfèrent
Bonne humeur assurée !

Ce journal est rédigé par des citoyens Cibouriens. Nous espérons qu'il a pu vous apporter des informations inédites sur la vie de notre ville.
L'intérêt de notre ville et de ses habitants passe avant toute considération politique partisane.

N'hésitez pas nous contacter:
Association « Ensemble pour Ciboure »
5 avenue de la Rhune 64500 CIBOURE
06 88 56 40 63 ou 06 21 84 23 44
Mail: lecibourien64@orange.fr
Notre blog : www.lecibourien.com

